

ANNEXE DES COMPTES

FINANCEMENTS SPECIAUX ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE :

	31.12.2021	Réévaluation	Attributions 2022	Prélèvements 2022	31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Surpierre fusionné	1 986 243.91		141 417.12	-42 076.82	2 085 584.21

	31.12.2020	Réévaluation 01.01.2021		Attributions 2021	31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cheiry	224 128.24				
Surpierre	173 940.80				
Surpierre fusionné	398 069.04	1 507 169.68		81 005.19	1 986 243.91

RESERVE LIEE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF :

	31.12.2021	Réévaluation		Prélèvements 2022	31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Surpierre fusionné	1 794 498.63			-148 373.00	1 646 125.63

	31.12.2020	Réévaluation 01.01.2021		Prélèvements 2021	31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cheiry	0.00				
Surpierre	0.00				
Surpierre fusionné	0.00	1 942 870.29		-148 371.66	1 794 498.63

RESULTATS CUMULES DES ANNEES PRECEDENTES :

	31.12.2021	Réévaluation PF	transfert des réserves aux fonds propres	Résultat net 2022	31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Surpierre fusionné	5 753 504.03			859 381.75	6 612 885.78

	31.12.2020	Réévaluation PF 01.01.2021	transfert des réserves aux fonds propres	Résultat net 2021	31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cheiry	551 970.64		1 020 000.00		
Surpierre	1 265 044.84		898 654.65		
Surpierre fusionné	1 817 015.48	1 639 998.00	1 918 654.65	377 835.90	5 753 504.03

ANNEXE DES COMPTES

LIMITE D'ACTIVATION :

La limite d'activation de la commune de Surpierre est de **CHF 15'000.00**. Cette limite correspond au montant à partir duquel un bien, dont la durée d'utilisation sera répercutée sur plusieurs années, doit être activé, à savoir inscrit à l'actif du bilan (article 42 LFCo).

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES :

Depuis le 1er janvier 2021, la commune de Surpierre applique les principes d'évaluation selon les normes MCH2. Ce principe se traduit par une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité (principe true and fair view).

Une réévaluation du patrimoine financier ainsi que du patrimoine administratif a été effectuée au 1er janvier 2021. Selon les directives du canton de Fribourg, cette réévaluation devait reprendre les investissements de la collectivité des 20 dernières années. Cependant, comme le programme comptable actuel a été mis en place en 2005, la commune de Surpierre a décidé de reprendre les investissements depuis le 1er janvier 2005 pour effectuer cette réévaluation.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ENGAGEMENTS CONDITIONNELS :		
COB - Cycle d'orientation de la Broye	1 278 524	1 278 524
Réseau santé social de la Broye Fribourgeoise	842 050	841 411

ENGAGEMENTS DE LEASINGS :

Contrat de location copieur et MFC (2 contrats)	2 400	3 840
---	-------	-------

PARTICIPATIONS :

SAIDEF SA	22 201	22 201
-----------	--------	--------

Cette société a pour but la construction et l'exploitation d'installations d'élimination de déchets. Le capital actions est composé de 675'000 actions nominatives d'une valeur nominal de CHF 40.00
La Commune de Surpierre possède 555 actions acquises à un prix de CHF 40.00 l'action. La valeur comptable correspond à la valeur d'acquisition.